

VERSEMENT TRANSPORT DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**Salariés cadres et non cadres**Taux au 1er JANVIER 2018

COTISATIONS	Assiette	Part salariale	Part Patronale
		Taux de droit commun	Taux de droit commun
Versement transport (employeurs de 11 salariés et moins)			
- Agglomération de Rennes	Totalité du salaire	-	2,00%
- Agglomération du pays de ST MALO	Totalité du salaire	-	0,60%
- Agglomération du pays de FOUGERES	Totalité du salaire	-	0,55% 0,1%*

* La Bazouge du Désert, Beauce, Bille, La Chapelle-Janson, La Chapelle Saint Aubert, Combourtille,